



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

**Préfecture de la Sarthe**

**Secrétariat général**

-----  
**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES**

-----  
*Bureau de l'utilité publique*

**ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL N° DIRCOL 2016-0211 du 16 juin 2016**

Portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SARTHE AVAL » - Modification n°2

-----  
La Préfète de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles L.212-3 et suivants et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 10-2851 du 16 juillet 2010 des Préfets de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « SARTHE AVAL » et désignant le Préfet de la Sarthe Préfet coordinateur de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE « SARTHE AVAL » mis à jour par arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0039 du 8 février 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°10-5936 du 25 novembre 2010 portant création et composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « SARTHE AVAL » modifié par l'arrêté préfectoral n°2011207-0001 du 26 juillet 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014279-0003 du 30 septembre 2014 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SARTHE AVAL » ;

VU l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2015-0044 du 20 mai 2015 portant renouvellement partiel des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SARTHE AVAL » - Modification n°1 ;

**Considérant** que tout membre cesse de l'être s'il perd les fonctions au titre desquelles il a été désigné ;

**Considérant** l'élection des conseillers régionaux et la délibération de la commission permanente du conseil régional des Pays-de-la-Loire le 26 février 2016 ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2014273-0003 du 30 septembre 2014 est modifié comme suit :

« La composition et la nomination de la commission locale de l'eau créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « SARTHE AVAL » regroupe les membres suivants :

**I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (28 membres)**

**1) Représentant du Conseil Régional :**

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

Madame Anne BEAUCHEF  
Conseillère régionale

**2) Représentants des Conseils Départementaux :**

**SARTHE**

Monsieur Daniel CHEVALIER  
Conseiller départemental

**MAYENNE**

Monsieur Norbert BOUVET  
Vice-Président du Conseil Départemental

**MAINE ET LOIRE**

Monsieur André MARCHAND  
Conseiller départemental

### **3) Représentants des Maires et EPCI :**

#### **SARTHE**

Monsieur Antoine d'AMECOURT  
Maire d'AVOISE

Monsieur Gérard DUFOUR  
Maire de CÉRANS-FOULLETOURTE

Monsieur Dominique CROYEAU  
Maire de LOUÉ

Monsieur Pierre GOUPIL DE BOUILLE  
Conseiller municipal de FONTENAY SUR VÈGRE

Monsieur Jean-Paul BOISARD  
Maire de SAINT JEAN DU BOIS

Monsieur Pascal PARIGOT  
Maire-adjoint de CRANNES EN CHAMPAGNE

Monsieur André SIET  
Maire-adjoint de PIRMIL

Madame Ghislaine BODARD-SOUDEE  
Conseillère déléguée de SABLÉ SUR SARTHE

Monsieur Jean-Louis MORICE  
Maire de NOYEN SUR SARTHE

Monsieur Gérard LAMBERT  
Maire de TÉLOCHÉ

Madame Emma VERON  
Conseillère municipale de PARCÉ SUR SARTHE

Madame Carole ROGER  
Maire de MALICORNE SUR SARTHE

#### **MAYENNE**

Monsieur Dominique LECAS  
Maire-adjoint de GREZ EN BOUERE

Monsieur Christian LAVOUE  
Maire de BANNES

Monsieur Gustave LANGLOIS  
Maire d'ARQUENAY

Monsieur Daniel PINTO  
Maire de BOUESSAY

**MAINE ET LOIRE**

Monsieur Alain BOURRIER  
Maire de BRISSARTHE

Madame Maryline LEZE  
Maire-adjointe de CHERRÉ

Monsieur Alain PANNEAU  
Conseiller municipal de CHEFFES

**4) Représentant des établissements publics locaux :**

**SARTHE**

Monsieur Emmanuel FRANCO  
Président de la Communauté de communes du Val-de-Sarthe

Monsieur Jean-Yves LUCAS  
Conseiller communautaire de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise

Monsieur Gilbert VANNIER  
Président de la Communauté de communes Loué Brûlon Noyen

Monsieur Thierry COZYC  
Vice-Président de la Communauté urbaine du Mans Métropole

**MAINE ET LOIRE**

Monsieur Jean-Louis DEMOIS  
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole

**II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS,  
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (15 membres)**

**1) Représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :**

Monsieur le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire  
ou son représentant

**2) Représentants des Chambres d'Agriculture :**

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Mayenne  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine-et-Loire  
ou son représentant

**3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu  
aquatique :**

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe  
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la  
Mayenne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine-  
et-Loire ou son représentant

**4) Représentant des associations pour la protection de la nature :**

Monsieur le Président de SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT ou son représentant

**5) Représentants de l'Association Moulins et Rivières de la Sarthe :**

Monsieur le Président de l'association MOULINS ET RIVIÈRES DE LA SARTHE ou son  
représentant

**6) Représentant de l'Association de Défense des Sinistrés et de la Protection des  
Quartiers Inondables :**

Monsieur le Président de l'association de défense des sinistrés et de la protection des quartiers  
inondables ou son représentant

**7) Représentant des associations de consommateurs :**

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe  
ou son représentant

**8) Représentant de l'association pour la protection des Vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges :**

Monsieur le Président de l'association pour la protection des Vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaiges ou son représentant

**9) Représentant de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Sarthe :**

Monsieur le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Sarthe ou son représentant

**10) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction :**

Monsieur le Président de l'UNICEM ou son représentant

**11) Représentant du Centre Régional des propriétés forestières :**

Monsieur le Président du Centre Régional des propriétés forestières ou son représentant

**III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11 membres)**

◆ *Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne*

- ◆ Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne, ou son représentant

◆ *Préfecture de la Sarthe*

- ◆ Madame la Préfète de la Sarthe, ou son représentant

◆ *Préfecture de la Mayenne*

- ◆ Monsieur le Préfet de la Mayenne, ou son représentant

◆ *Préfecture du Maine-et-Loire*

- ◆ Madame le Préfet du Maine-et-Loire, ou son représentant

◆ *Agence de l'Eau Loire - Bretagne*

- ◆ Monsieur le Directeur Général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ou son représentant

◆ *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire*

- ◆ Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

◆ *Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire*

- ◆ Madame la Directrice Régionale de l'Agence de Santé des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

◆ *Directions Départementales des Territoires*

- ◆ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe, ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Maine-et-Loire, ou son représentant
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne, ou son représentant

◆ *Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*

- ◆ Monsieur le Délégué Interrégional Bretagne – Pays-de-la-Loire, ou son représentant

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2014273-0003 du 30 septembre 2014 demeurent inchangées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)) agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

**ARTICLE 3 :** Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**La Préfète**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Thierry BARONI

